Recevoir l'huissier ou anticiper le paiement?

D = v M = vt' = 00

Par Martin88

Bonjour, petite question pour vous chers amis. J'ai un huissier de justice (mandaté par les impôts) qui vient me rendre visite, d'un commun accord, mardi à mon domicile. Ma dette envers cet arriéré d'impôts est de 1300 euros. J'ai financièrement les moyens de payer, tout au moins à hauteur de 1000 euros dans l'immédiat. Ma question est la suivante: me conseillez-vous de recevoir cet huissier afin d'étudier le dossier avec lui et de lui remettre une somme en main propre (avec reçu de sa part, bien entendu), ou alors de me rendre à mon centre des impôts pour y anticiper le réglement (total ou partiel) et de prévenir l'huissier de mon paiement afin d'annuler sa venue? Merci à tous pour vos réponses, elles me seront précieuses ;) Bien cordialement, Martin